OOSSIER CAS TYPE OVIN VIANDE SUD-ES



PRÉALPES, OVIN SPÉCIALISÉ, SÉDENTAIRE

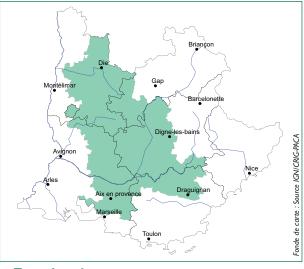
Conjoncture 2011/2012

En moyenne montagne méditerranéenne, un éleveur sédentaire avec 320 brebis

Préalpes, une production d'agneaux de bergerie et une large autonomie alimentaire associant prairies cultivées, parcours locaux et cultures de céréales.

Caractéristiques générales du système et localisation

Ce système d'élevage est présent dans toute la zone préalpine et plus particulièrement dans les vallées où l'on retrouve des fonds, parfois irrigués, des terres au sec et des parcours plus ou moins boisés et variés. Cette juxtaposition de milieux et de ressources fourragères permet l'alimentation toute l'année d'un troupeau ovin sédentaire avec souvent une marge de sécurité sur le cultivé qui offre la possibilité de vendre quelques excédents de foin ou de grain. Ces sécurités sont vitales pour le fonctionnement de ce type de système dans des zones à forte influence méditerranéenne avec un troupeau sédentaire. Quelques cultures de diversification sont parfois présentes. La conduite du troupeau est basée sur deux périodes d'agnelage relativement équilibrées, l'objectif restant d'obtenir une mise bas par brebis et par an avec une mise en lutte des agnelles vers un an. L'absence de transhumance collective laisse une grande diversité de choix dans la conduite du troupeau. Les systèmes à dominante herbagère privilégient l'agnelage d'automne, alors que les systèmes plus pastoraux s'orientent davantage vers un agnelage de fin d'hiver.



> Zone de présence

La production d'agneaux lourds de bergerie est la règle, d'autant que ces systèmes sont pour la plupart localisés dans la zone historique de production de l'agneau de Sisteron.





L'exploitation et ses productions en quelques chiffres

> La structure

- I UMO
- 320 Brebis Préalpes du Sud
- 40 ha de SAU, dont :
 - o 26 ha de SFP
 - o II ha de céréales
 - o 3 ha de lavandin
- 200 ha de parcours individuels

> Les produits et ventes

- 313 agneaux produits pour la vente et le renouvellement du troupeau
- 240 litres d'essence de lavandin
- 320 quintaux de céréales pour le troupeau
- 70 quintaux de céréales pour la vente
- Vente de 12 tonnes de foin et de 5 tonnes de paille excédentaires par rapport aux besoins du troupeau



Le territoire de l'exploitation

40 hectares de terres cultivées mécanisables de cette exploitation sont constitués de parcelles moyennes à grandes relativement bien regroupées autour du siège de l'exploitation. Elles sont destinées à la production d'herbe (foin et pâture), de céréales et de paille pour le troupeau. Elles sont légèrement surdimensionnées par rapport aux besoins du troupeau en année climatique normale, ce qui sécurise les années sèches et en année normale autorise la vente de foin ou de céréales excédentaires. Une partie des terres cultivées est située en fond de vallée avec des sols profonds qui bien que non irrigués restent relativement poussants l'été. L'exploitation dispose par ailleurs d'un domaine pastoral conséquent d'environ 200 hectares dont une partie, une cinquantaine d'hectare, est une surface tampon de qualité plus médiocre et plus fortement sollicitée les années sèches.



Ce domaine pastoral est bien structuré en deux ou trois blocs, équipés de parcs d'une vingtaine d'hectare en clôtures fixes, et pour la plupart de points d'eau aménagés. L'un de ces blocs est utilisé comme quartier d'été et tient lieu d'estive pour le troupeau. Il est constitué d'une centaine d'hectares à l'ubac avec un boisement à base de pin sylvestre et/ou de chêne pubescent.

La main-d'oeuvre et le travail

L'exploitant travaille seul à temps plein sur l'exploitation. La tonte, la moisson et la distillation du lavandin sont faites par une entreprise ou en CUMA.

La présence du troupeau toute l'année (élevage sédentaire), est une contrainte pour libérer du temps libre. Une semaine de congés peut être envisagée début août, alors que les récoltes sont faites et avant l'agnelage d'automne.

Avec une approche de type Bilan Travail, on estime pour cet élevage que le travail d'astreinte par brebis est de 5,5 heures par brebis, soit I 760 heures par an et le travail de saison est de 85 jours. Cela laisse environ 800 heures par an de Temps Disponible Calculé (TDC), ce qui est peu.

Matériels, bâtiments, équipements

Avec une seule unité de travail, le contexte familial incite l'éleveur à dégager du temps. Il va alors privilégier des équipements qui lui permettent d'atteindre cet objectif, mais il doit garder une certaine retenue dans les investissements comptetenu de la dimension relativement modeste de l'exploitation. Son choix se porte donc vers des occasions récentes. Le matériel de l'exploitation est classique avec une chaîne de récolte en balle ronde, un gros tracteur de 90 CV et deux autres tracteurs amortis.

Les bâtiments se composent d'un hangar de 300 m², d'une bergerie un peu ancienne de 250 m² avec un agrandissement récent de 300 m² et d'un parc de tri attenant. La distribution du foin est en libre service et le grain est donné dehors.

Des clôtures électriques 4 fils équipent les parcours ainsi qu'une partie de la SAU. Des clôtures mobiles, un quad, un gyrobroyeur et une tonne à eau complètent ces équipements pour la gestion du pâturage.



Le troupeau

Le troupeau est de 320 brebis de race Préalpes du Sud. Sans être à l'UPRA, l'éleveur porte attention à la valeur génétique des béliers achetés. Les agnelles de renouvellement sont gardées sur l'agnelage d'hiver et sont mises en lutte vers 12 mois. L'objectif est d'arriver à une mise bas par an et par brebis avec une légère dominante de l'agnelage de fin d'été qui permet une bonne valorisation de l'herbe d'automne.

De race pure Préalpes du Sud ou croisés lle de France, les agneaux sont élevés et finis en bergerie. Hormis les agnelles gardées pour le renouvellement, tous les agneaux sont produits pour être vendus sous Signe Officiel de Qualité. Les ventes se répartissent sur deux périodes Avril-Mai et Novembre-Janvier.

La réussite de la lutte de printemps est importante car elle se situe en contre-saison sexuelle sur des animaux qui ont passé l'hiver en bergerie. Elle concerne aussi les agnelles de 12 mois ainsi qu'une partie des brebis ayant mis bas en Janvier qui sont des animaux plus difficiles à mettre en lutte à cette saison. D'une façon générale, des agnelages courts sont déterminants pour simplifier le travail notamment en limitant la période où il y a deux troupeaux au pâturage. La génétique du troupeau est importante en particulier pour la valeur laitière afin d'avoir un engraissement performant et économe. L'optimisation de l'engraissement et du taux de labellisation passe aussi par une alimentation optimale du couple mère-agneau et par la pesée des agneaux en fin d'engraissement afin d'alourdir au maximum les carcasses.

En quelques chiffres...

> Effectif moyen présent

• 320 Brebis soit 48 UGB

> Cheptel reproducteur au 1er janvier

- 270 adultes
- 50 agnelles de plus de 6 mois
- 16% de taux de renouvellement
- 3 béliers Préalpes du Sud
- 5 béliers lle de France
- 2 béliers achetés par an

> Bilan de la reproduction

- 57% des mises bas en Août-Septembre
- 43% des mises bas en Février
- 88% de taux de mise bas
- 124% de taux de prolificité
- 10,4% de taux de mortalité agneaux
- 98% de taux de productivité numérique

> Bilan des ventes

- 263 agneaux pour la boucherie
- 16,3 kg de carcasse
- 115 jours d'âge moyen à la vente
- 60% de taux de vente en Label

> Productivité du troupeau

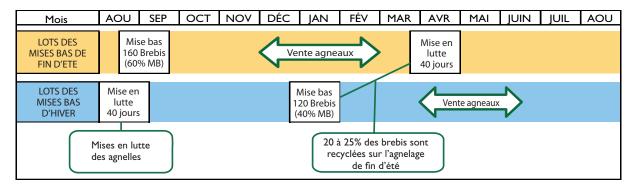
Productivité numérique

• 0,98 agneau/brebis

Productivité pondérale

16 ekgc/brebis

> Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux



La conduite de l'alimentation

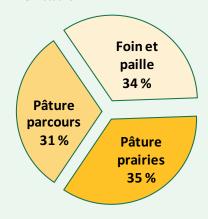
La contribution du pâturage est majoritaire, avec une répartition équilibrée entre des surfaces fourragères et pastorales. La part du fourrage grossier distribué reste cependant importante en lien avec un hivernage en bergerie imposé à la fois par l'altitude et un disponible pastoral limité en période hivernale.

Les agneaux sont conduits de façon identique sur les deux périodes d'agnelages. Ils sont élevés en bergerie, complémentés en aliment démarrage et en foin dès 3 semaines, puis ils ont à disposition, en libre service, du bon foin et un mélange d'orge et d'aliment azoté. Ils sont sevrés à 75 jours.

La période estivale est une période clé à de multiples points de vue. C'est une période avec un disponible herbager pastoral limité qui doit être complété par des ressources fourragères cultivées. Elles sont plus onéreuses mais nécessaires pour combler le trou quantitatif et qualitatif puisqu'une partie du troupeau agnelle en été. C'est aussi une période où le travail sur les surfaces est important, l'alimentation du troupeau doit donc être assurée d'une façon efficace en terme de main-d'œuvre.

En quelques chiffres...

> Part du foin et de la pâture dans l'alimentation



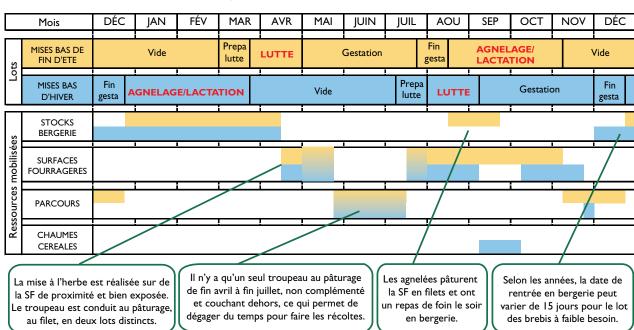
> Bilan du distribué (par brebis)

- 260kg de foin / brebis
- 27kg de paille / brebis
- 93kg de concentrés / brebis

> Bilan du distribué (par agneau)

- 33kg de foin
- 56kg d'aliment concentré (60% de céréales et 40% de complémentaire azoté)

> Le calendrier d'alimentation du troupeau



Les surfaces

Tout le foin et les céréales nécessaires au troupeau sont produits sur l'exploitation. Seul de l'aliment complémentaire azoté distribué aux agneaux est acheté.

Les rotations culturales sont adaptées à la nature variable des sols avec une recherche d'allongement des durées pour le lavandin et les prairies temporaires. Le choix des espèces fourragères répond à l'objectif d'autosuffisance et au besoin de polyvalence des récoltes (stock ou pâture). Le sainfoin en est un exemple. Il permet une pâture, sans météorisation, assez tôt au printemps et tard à l'automne et la possibilité de le récolter en foin voire en graine en cas de récolte en foin suffisante. La culture du sorgho fourrager permise sur des terres de fond de vallée assure une partie du pâturage estival. Le lavandin valorise les terres à potentiel agronomique limité et engendre une petite diversification pour les exploitations qui sont autosuffisantes alimentation.

La fertilisation minérale est modérée. Le fumier est épandu sur les labours, notamment les céréales.

Le sorgho et les défriches à base de sainfoin mis à part, les prairies sont essentiellement fauchées, (une coupe pour le sainfoin, deux pour les luzernes et les prés), sauf certains prés dont la repousse d'été est donnée en pâture aux allaitantes. Toutes les surfaces cultivées, y compris les chaumes de céréales, sont pâturées à l'automne.

Les parcours, hormis une dizaine d'hectares de vieux prés, ne sont pâturés qu'une fois par an. Ils sont spécialisés sur une période d'utilisation selon leur nature. L'essentiel des parcours est clôturé en fixe (parc d'une vingtaine d'hectares). Pour conserver certains milieux ouverts et la ressource en herbe printanière, un passage de gyrobroyeur peut être effectué si nécessaire en complément de l'impact du pâturage. Les parcours de moindre qualité, non clôturés, servent d'appoint les années plus sèches. Cela génère un surcroit de travail de gardiennage mais permet bien souvent à ces systèmes de pallier aux aléas climatiques. D'autres marges existent en cas de sécheresse, réduction des ventes de récoltes mais aussi récupération de pâture d'automne et/ou de paille chez des voisins non éleveurs.

En quelques chiffres...

> Bilan des récoltes et de leur utilisation

	Produit	Achat	Vente	Distribué
Foin (Tms)	85	0	10	75
Céréales (Qtx)	320	0	70	230
Paille (T)	25	0	5	20
Lavandin (L huile)	240	0	240	0

> Bilan des engrais épandus

	Fertilisation par ha				
	Minérale (unité)			Organique (T fumier)	
	N	Р	K	(T fumier)	
Prairie naturelle	50	60	60	0	
Luzerne	0	60	60	0	
Sainfoin	0	60	60	0	
Sorgho	0	60	60	8	
Céréales	50/60	60/80	60/80	10/15	
Lavandin	0	80	80	0	

> Ratios surface par brebis

- 0,08 ha de SFP / brebis
- 0,6 ha de parcours / brebis

> Indicateurs de chargement des surfaces

SFP: I,8 UGB / haSFT: 0,2 UGB / ha



Les bilans économiques du cas type

> Le compte de résultat 2011/2012

	2011	2012	Evolution
PRODUITS	78 700 €	79 900 €	1,5 %
Produits ovins	27 300 €	28 400 €	3,9 %
Dont vente agneaux	25 500 €	26 600 €	
Dont autres produits	773 €	796 €	
Dont achat reproducteurs	- 810 €	- 834 €	
Productions végétales	9 700 €	10 000 €	3,1 %
Dont céréales	5 200 €	5 500 €	
Dont lavandin	4 400 €	4 400 €	
Primes et soutiens de la PAC	41 700 €	41 500 €	- 0,4 %
Dont DPU	15 100 €	15 100 €	
Dont Aides ovines	7 300 €	7 300 €	
Dont Aides cultures	0 €	0 €	
Dont PHAE	7 600 €	7 600 €	
Dont ICHN	13 200 €	13 200 €	

Régime fiscal : Forfait

	2011	2012	Evolution
CHARGES	56 900 €	58 300 €	2,5 %
Charges opérationnelles ovines	14 800 €	15 400 €	4 %
Dont charges d'alimentation	6 500 €	6 800 €	
Dont charges de SFP	4 200 €	4 300 €	
Dont charges diverses	4 100 €	4 200 €	
Charges opérationnelles végétales	4 500 €	4 700 €	2,9 %
Dont charges céréales	3 300 €	3 400 €	
Dont charges lavandin	1 300 €	1 300 €	
Charges structurelles hors amortiss et frais financiers	20 500 €	21 200 €	3,2 %
Amort. et frais financiers	17 000 €	17 000 €	
Annuité des emprunts	13 600 €	13 600 €	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	38 800 €	38 600 €	- 0,5 %
REVENU DISPONIBLE	25 200 €	25 000 €	- 0,8 %
RESULTAT COURANT	21 800 €	21 600 €	- 1 %

> Eléments pour l'analyse du bilan économique de l'exploitation

En quelques chiffres...

	2012	% évolution 2011/2012
Charges structure / ha SAU	955 €	1,8 %
Charges structure / brebis	117€	1,8 %
Primes / produit brut	52 %	- 1 %
EBE / produit brut	48 %	- 1 %
Annuité / EBE	35 %	0,2 %
Revenu disponible / UMO	25 000 €	- 0,8 %
Résultat courant / UMO	21 600 €	- 1 %

> Eléments pour l'analyse technicoéconomique de l'activité ovine

En quelques chiffres...

	2012	% évolution 2011/2012
Effectif brebis	320	
Agneaux produits / brebis	0,98	
Valoris moy de l'agneau	101€	4 %
PB hors primes / brebis	89 €	3,9 %
Charges opé / brebis	48 €	4 %
Dont alim directe / brebis	21,4€	5,6 %
Dont surf fourrag / brebis	13,5 €	3,5 %
Dont frais divers / brebis	13,2 €	2 %
MB hors primes / brebis	41 €	3,7 %

L'ensemble des soutiens et les compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement sur les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici. Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- les Droits de Paiement Unique (DPU) sont des primes découplées dont le montant a été calculé sur une base historique puis réévalué en 2010.
- la prime ovine (PO) s'est substituée à la Prime à la Brebis (PB).

Toutes ces évolutions sont le résultat de la mise en œuvre des mesures de rééquilibrage de la PAC en faveur des éleveurs ovins allaitants.

- l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (l'ICHN) dont le montant varie en fonction des zones de handicap où sont situées les terres de l'exploitation.
- les Primes à l'Herbe Agri Environnementales (PHAE individuelle et collective) perçues pour les surfaces en herbe que les éleveurs décident d'engager dans ces mesures.

Comme pour toutes les exploitations agricoles bénéficiaires de la PAC, ces versements sont soumis à une mécanique de stabilisation par le prélèvement d'un pourcentage du montant total des aides versées au titre de la PAC qui était de 9 % en 2011 et qui est de 10 % en 2012.

> Petit lexique des termes économiques

Produits ovins : Produit brut ovin hors prime, somme des ventes d'agneaux, de réformes, de laine, corrigée des achats d'animaux reproducteurs qui sont déduits de ce produit.

Charges opérationnelles : Charges « variables » affectées à une activité et liées au volume annuel de cette l'activité. Les charges opérationnelles ovines sont décomposées en trois postes : les charges d'alimentation, les charges des cultures fourragères (charges SFP) et les charges diverses d'élevage.

Marge Brute ovine hors prime (MB hors primes): Produit brut ovin hors prime (calculé sans les primes et les soutiens), moins les charges opérationnelles ovines.

Charges structurelles : Charges « fixes » de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.

Annuité : Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt et le capital remboursé.

Amortissement : Charge calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un bien.

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) : Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.

Revenu disponible : C'est L'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.

Résultat courant : C'est l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.

Perspectives et enjeux

Dans ce type d'élevage, la taille du troupeau peut varier entre 200 brebis, seuil en dessous duquel l'ovin devient secondaire et 450 brebis, seuil supérieur où la conduite d'une troupe en race Préalpes et la sédentarisation posent souvent un problème de main-d'œuvre. Les contraintes dues à la présence des animaux toute l'année et la gestion du pâturage sur ces milieux diversifiés restent lourdes sur le plan du travail. Certains éleveurs évoluent donc vers un système « préalpin transhumant » qui permet de dégager du temps, notamment en été. Cela se traduit généralement par l'augmentation du cheptel, un changement de race et de conduite irréversible. Cette évolution que l'on a observée de façon significative au cours de la dernière décennie se produit à l'occasion d'un agrandissement en surface, de l'installation d'un enfant ou encore lors d'un accident sanitaire obligeant à une réforme du troupeau.

La dimension moyenne de ces structures, la diversité des ressources fourragères disponibles et l'absence d'estive collective permettent des adaptations variées de la conduite du troupeau, notamment en décalant un agnelage en Juin pour le label. La conversion en Bio, est également envisageable compte-tenu de la technicité de ces éleveurs, de l'autosuffisance alimentaire et de la conduite relativement pastorale. L'organisation du travail, déjà bien optimisée limite les possibilités d'investir du temps supplémentaire dans la vente directe, sauf dans le cas de structures plus petites ou avec une seconde unité de main-d'œuvre.

La reprise de ce type d'exploitation se réalise essentiellement par l'installation familiale. En l'absence de succession, la pression est forte de la part des éleveurs voisins et autres agriculteurs locaux pour récupérer le foncier, d'autant que celui-ci n'est que partiellement contrôlé par l'éleveur en place. L'amputation d'une partie du foncier peut être fatale à la poursuite d'un élevage ovin accélérant ainsi le démantèlement de l'exploitation.

Néanmoins, l'installation hors cadre familial reste envisageable, éventuellement dans un système plus pastoral, si tout le foncier n'est pas récupéré. En effet l'acquisition du capital hors foncier reste encore dans les possibilités d'un jeune ayant acquis une expérience ovine par ailleurs.



ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE CE CAS TYPE :

Jean-Pierre MARY - Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence
Jean-François BATAILLE - Institut de l'Elevage
Relecture : Lucie SICILIANO - Maison Régionale de l'Elevage - Provence-Alpes-Côte d'Azur
Cartographie : Nicolas CORBOZ - FRGDS - Provence-Alpes-Côte d'Azur
Ce document est téléchargeable sur le site : www.idele.fr

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Elevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Elevage.

LES PARTENAIRES

Avec l'apppui financier de France Agrimer, du Casdar et des Conseils Régionaux Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes Avec la coordination régionale de la Maison Régionale de l'Elevage et de Rhône-Alp'Elevage











